

**Discours du Procureur général,
M. Olivier Jornot,
lors du compte rendu public de l'activité du pouvoir judiciaire 2015
du 7 avril 2016**



M. Olivier Jornot, procureur général.
Photo Pedro Neto

Monsieur le président du Grand Conseil,
Monsieur l'ambassadeur,
Monsieur le conseiller national,
Monsieur le deuxième vice-président du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les membres du bureau et les députés au Grand Conseil,
Monsieur le président du Tribunal cantonal vaudois,
Monsieur le premier président de la Cour d'appel de Chambéry,
Monsieur le procureur général auprès de cette même Cour d'appel,
Madame la présidente du Conseil supérieur de la magistrature,
Mesdames et Messieurs les présidents de juridiction,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil supérieur de la magistrature,
Madame le sautier du Grand Conseil,

Madame la présidente de la Cour des comptes,
Mesdames et Messieurs les vice-présidents de juridiction et premiers procureurs,
Mesdames et Messieurs les magistrats,
Monsieur le vice-président du Conseil administratif de la Ville de Genève,
Madame la consule général de France,
Monsieur le secrétaire général de l'Ordre judiciaire vaudois,
Monsieur le président de la Commission du Barreau,
Monsieur le bâtonnier de l'Ordre des avocats,
Monsieur le président de l'école d'avocature,
Madame la première secrétaire du Jeune barreau,
Monsieur le président et Madame la vice-présidente de la chambre des notaires,
Monsieur le président de la chambre des huissiers,
Madame la secrétaire générale de l'Ordre des avocats,
Madame la directrice générale des greffes,
Mesdames et Messieurs les greffiers de juridictions et directeurs,
Monsieur le président de la chambre des relations collectives de travail,
Messieurs les secrétaires généraux,
Monsieur le directeur général des finances de l'Etat,
Madame la cheffe de la police,
Monsieur l'archiviste d'Etat,
Monsieur le préposé cantonal à la protection des données,
Mesdames et Messieurs les directeurs et représentants de l'administration cantonale, des
hôpitaux universitaires de Genève et du centre universitaire romand de médecine légale,
Mesdames et Messieurs les greffiers de juridiction adjoints,
Madame la présidente de l'association des employés et fonctionnaires du Pouvoir judiciaire,
Mesdames et Messieurs les représentants des organes de presse,
Mesdames et Messieurs,
Chers invités,

Le but de ce rapport annuel de la justice genevoise, qui, comme il a lieu pour la deuxième fois cette année, est désormais le traditionnel rapport annuel de la justice genevoise, est double. Il s'agit d'une part de transmettre de l'information aux autorités politiques, et plus largement aux représentants de l'administration et au public, sur l'activité de la justice genevoise. Il est par ailleurs, également, de rendre hommage aux partenaires de la justice. Ces partenaires sans lesquels la justice ne pourrait pas constituer les dossiers sur lesquels elle tranche et sans lesquels elle pourrait encore moins faire exécuter les décisions qu'elle rend. Donc, je vous rends collectivement, au nom de la commission de gestion du pouvoir

judiciaire qui vous accueille aujourd'hui, un vibrant hommage pour votre collaboration avec notre Pouvoir judiciaire.

Je souhaite, au-delà de cet hommage général, adresser quelques salutations particulières. Elles iront, tout d'abord, à M. Michel Allaix, premier président de la Cour d'appel de Chambéry et à M. Jacques Dallest, son procureur général. Vous êtes, par votre présence, Messieurs, le symbole de notre coopération transfrontalière, qui se déploie de façon efficace aussi bien dans le domaine de la poursuite pénale que dans celui de la collaboration entre les juridictions civiles. A mon homologue, Jacques Dallest, je voudrais dire que vous êtes une invitation permanente à la modestie pour les magistrats de mon Ministère public : lorsqu'on a été procureur à Ajaccio et à Marseille, on n'a pas grand-chose à apprendre de la part des magistrats de notre paisible bourgade. Et vous êtes en outre littérairement célèbre : chacun d'entre vous, lorsqu'il a fréquenté les librairies l'an dernier, a vu votre portrait sur le livre de souvenirs que vous avez écrit et qui s'intitule non moins que "*Mes homicides*". Messieurs les représentants de la justice française, j'aimerais vous dire que j'ai été impressionné par le discours du premier président de la Cour de cassation lors de la rentrée solennelle de ce début d'année. Faisant référence aux événements tragiques que la France a connus l'an dernier et pour lesquels nous vous réitérons notre solidarité, le premier président relevait qu'il était fort étonnant que dans ces moments de crise, ce soit précisément la justice ou plus exactement le juge judiciaire, pour employer votre jargon, qui soit mis à l'écart et il soulignait qu'au contraire, c'était précisément lors de situations délicates, lorsqu'il s'agit de prendre des mesures particulièrement incisives que la justice trouve tout son rôle pour apprécier la légalité des mesures et leur proportionnalité. Merci de votre présence.

Madame la Consule générale, vous êtes bien plus qu'une Consule générale. Vous avez, depuis votre arrivée à Genève, déployé une grande activité auprès de notre collectivité, auprès des différents groupements qui vous invitent : je n'avais aucun doute sur le fait que vous viendriez aujourd'hui. Vous êtes en quelque sorte la réincarnation du résident de France, l'ambassadeur d'autrefois auprès des autorités de notre République. Je vous remercie de votre présence et vous remercie aussi de vous impliquer dans les aspects judiciaires transfrontaliers, puisque vous avez porté le message de préoccupation du Ministère public, dans un dossier bien délicat, celui des poursuites de police transfrontalières.

M. Jean-François Meylan, président du Tribunal cantonal vaudois accompagné de son secrétaire général, nos cantons, à part depuis qu'ils ont rejoint la Suisse moderne, ont connu

des destins et des histoires bien différents. Aujourd'hui, nous affrontons les mêmes problèmes, les mêmes difficultés, avec les mêmes limites et probablement ce qui est le plus grave, avec les mêmes codes fédéraux. Il est donc tout à fait logique que nous collaborions, que nous échangions nos expériences, et votre présence témoigne de cette volonté de travailler ensemble : je vous remercie de votre présence.

Me Grégoire Mangeat, je vous adresse une fois encore mes félicitations pour votre accession au bâtonnat de l'Ordre des avocats et j'aimerais saisir l'occasion de rendre ici hommage à votre prédécesseur, Me Jean-Marc Carnicé, qui tout en défendant avec conviction les positions qui étaient les siennes, a toujours su trouver des chemins permettant de progresser ensemble vers des solutions consensuelles. Et puis j'aimerais également citer au passage Me Annette Micucci, non pas dans sa fonction de premier secrétaire du Jeune barreau, mais dans sa fonction d'actrice puisque lors du dernier banquet de l'Ordre de avocats, elle incarnait, dans des vidéos particulièrement bien tournées, une procureure complètement hystérique, dans laquelle chaque magistrat du Ministère public, homme ou femme, s'est parfaitement reconnu.

Madame la cheffe de la police, vous nous faites l'amitié de votre présence, avec votre état-major. Vous avez au cours de l'année passée, comme d'ordinaire dois-je dire, rempli votre mission. Vous allez affronter cette année un changement copernicien, avec l'entrée en vigueur le 1^{er} mai prochain de la nouvelle loi sur la police. Cette loi engendra des changements très importants dans les structures de la police, sans nécessairement affecter de façon fondamentale sa coopération avec le Ministère public. Sachez toutefois que nous sommes à votre disposition pour travailler ensemble sur la meilleure manière d'approfondir notre fructueux travail commun.

M. le directeur de la prison de Champ-Dollon et M. le directeur de l'établissement Curabilis, et tout autre représentant de l'office cantonal de la détention, on vous décrit, en particulier pour le premier nommé, comme étant toujours au bord de l'explosion, au bord du gouffre ou toutes autres sortes de métaphores catastrophistes, et malgré tout vous tenez et assumez vos responsabilités. Nous sommes à votre disposition, y compris pour vous aider à éliminer de temps à autre quelque élément inopportun. Je vous remercie infiniment de nous permettre de faire fonctionner la justice pénale à satisfaction.

Puis, j'aimerais encore saluer particulièrement la professeure Silke Grabherr, qui a repris la direction générale du Centre universitaire romand de médecine légale. Mme Grabherr, vous étiez jusqu'à présent la papesse de l'imagerie, désormais vous devrez encore atteindre le

grade supérieur si tant est qu'il existe, en vous occupant de l'intégralité de la médecine légale romande. Nous avons toute confiance en vos compétences pour assumer cette fonction et vous souhaitons plein succès.

Mesdames et Messieurs, je dois bien entendu, et c'est l'objet central de ce propos, évoquer l'activité judiciaire en 2015: l'activité judiciaire proprement dite, quelques aspects d'ordre financier, et puis j'évoquerai ensuite la question qui nous intéresse tout particulièrement en ce moment et quand je parle de moment, je pense en siècles, à savoir la construction du nouveau Palais de justice.

S'agissant de l'activité judiciaire, ce sont plus de 100'000 procédures qui ont été traitées l'an dernier. Un bref résumé de notre rapport d'activité a été mis à votre disposition sur votre place, il vous permet de prendre connaissance des chiffres essentiels. Donc plus de 100'000 procédures, avec une majorité de procédures civiles.

La filière civile précisément a connu une certaine stabilité dans le nombre de procédures traitées, avec une exception sur le plan de l'appel : le contentieux en matière civile a en effet sensiblement augmenté. Dans cette filière civile, un motif de satisfaction particulier peut être mis en évidence, celui de la réussite qui se confirme des processus de conciliation. Alors que par le passé la conciliation au Tribunal de première instance obtenait des succès que l'on peut qualifier de modestes, aujourd'hui c'est un tiers des procédures qui sont conciliées avant que le procès proprement dit commence et c'est un joli succès. Dans le domaine des baux et loyers, qui comme vous le savez est un domaine judiciaire particulièrement intensément utilisé à Genève, les taux de conciliation étaient historiquement plus élevés : on atteignait environ 50% de causes conciliées. Aujourd'hui on est pratiquement à deux tiers, cela veut dire qu'on fait encore mieux que ce qui était déjà un beau résultat. Et quant à la juridiction des prud'hommes, avec un taux de 40% de conciliations, elle confirme ses bons résultats précédents. Ces chiffres sont réjouissants, ils signifient que nous nous engageons concrètement dans la résolution amiable des litiges pour éviter d'engorger plus qu'il n'en faut nos tribunaux.

La filière pénale, de son côté, a vécu une situation quelque peu paradoxale, à savoir que le nombre des procédures traitées continue à augmenter, mais que pour la première fois, le nombre des procédures entrantes se stabilise. Nous avons donc l'espoir de ne plus connaître, dans le domaine pénal, les taux de croissance gigantesques que nous avons connus ces dernières années. Pour mémoire, au Ministère public, entre 2011 et 2015, on parle de 40% d'augmentation du nombre des nouvelles procédures. Cette stabilisation des

entrées ne se répercute pas encore sur l'ensemble de la filière. La Cour pénale a vécu en 2015 une augmentation sensible de ses procédures, et j'aimerais évoquer en particulier le cas du Tribunal de police, qui avec une augmentation de 70% de ses entrées, vit une situation extrêmement difficile. On peut en blâmer le Ministère public pour partie et puis pour la partie la plus grande – blâmer étant d'ailleurs un mot inadéquat – relever que l'augmentation est due à l'efficacité, désormais accrue, du service des contraventions, qui gère des volumes considérables avec efficacité, ce qui entraîne évidemment une hausse du contentieux au Tribunal, qui ne pourra pas subir des taux semblables au cours des prochaines années sans que nous ne rencontrions des difficultés notables.

Enfin, dans le domaine de la filière de droit public, qui traite du contentieux avec l'Etat et avec les assurances sociales, les entrées augmentent de façon là-aussi sensible. On parle d'une quinzaine de pourcent. Avec un domaine qui suscite particulièrement notre inquiétude, celui des mesures de contraintes dans le domaine du droit des étrangers, puisque le Tribunal administratif de première instance, qui contrôle dans un délai bref toutes les mises en détention administrative, a connu l'an dernier un contentieux en hausse de 80%, conséquence de l'utilisation intensive de la détention administrative par le département de la sécurité. Là encore, le Tribunal administratif de première instance, modeste structure de cinq magistrats, ne pourra pas absorber des hausses semblables au cours des prochaines années, sans compter évidemment le moment, qui n'est pas encore fixé dans le temps, où il serait censé absorber les procédures que générera l'affectation de l'établissement de la Brenaz à la détention administrative.

Voilà, Mesdames et Messieurs, pour ce survol rapide de la situation dans le domaine de l'activité judiciaire.

Dans le domaine des finances, qui je suis sûr vous passionne, 2015 a été une année délicate. Délicate parce que paradoxale. Nous avons reçu, en 2013 et 2014, des éléments de dotation supplémentaires, des lois ont été votées par le Grand Conseil pour renforcer la filière pénale et pour renforcer la Cour de justice lors de la création de la chambre constitutionnelle. Les magistrats découlant de ces adaptations de la loi sur l'organisation judiciaire ont été élus par le Grand Conseil, ont prêté serment, les derniers encore en novembre 2014 et soudain en décembre 2014, le budget voté pour 2015 a prévu une coupe dans nos charges de personnel, si bien que les magistrats qui venaient d'être élus, qui venaient d'entrer en fonction, et les collaborateurs engagés pour les assister, se trouvaient soudain privés, non pas eux individuellement, mais le pouvoir judiciaire en général, des moyens nécessaires à leur rémunération. Des mesures d'économies importantes ont été

décrétées par la commission de gestion du pouvoir judiciaire en cours d'année : des délais de carence, des non-remplacements de personnes absentes; les stages d'avocat qui – au grand dam de la profession – ont été suspendus, la mise en œuvre des juges suppléants qui a été fortement limitée et la suspension de la prise en charge de la formation continue des magistrats en dépit des obligations légales que ces derniers ont de se former. Ces mesures ont eu un fort impact, évidemment négatif, sur le fonctionnement des juridictions. Elles ont certes entraîné des économies, mais malgré ces économies, le pouvoir judiciaire a dû présenter au Grand Conseil une demande de dépassement de crédit que ce dernier a acceptée en fin d'année 2015, ce que dont nous lui savons, et plus particulièrement à sa commission des finances chargée des décisions de ce type, particulièrement gré.

Au final, 180 millions de dépenses pour la justice en 2015, ce qui représente 2.1% des charges de l'Etat. En parallèle, une année exceptionnelle sous l'angle des revenus. Alors que d'ordinaire nous finançons un quart de nos dépenses par nos propres recettes, cette année le ratio est de 50%. Cela s'explique d'abord par une augmentation généralisée des recettes de la justice, que ce soit les émoluments prélevés par les juridictions civiles ou administratives, que ce soit le produit des peines pécuniaires et amendes recouvré pour notre compte par le service des contraventions ou que ce soit pour les frais judiciaires que nous parvenons à récupérer auprès des justiciables qui veulent bien s'acquitter de leur écot. Mais toutes ces hausses, vous l'imaginez bien, ne suffiraient pas à expliquer le doublement des recettes du pouvoir judiciaire en 2015. C'est évidemment la contribution volontaire d'un établissement bancaire qui nous a permis d'obtenir ce résultat en fanfare.

Dans le domaine des ressources humaines, le pouvoir judiciaire compte 700 magistrats et collaborateurs, sans compter les magistrats suppléants, assesseurs ou prud'hommes. Vous vous souvenez sans doute du cri d'alarme lancé l'an dernier par rapport à l'absentéisme des collaborateurs, absentéisme qui est désormais stabilisé. Peut-être faut-il y voir, en tout cas c'est notre espoir, les premiers résultats de la mise en place d'une cellule santé chargée de détecter aussi vite que possible les situations délicates et de conseiller les juridictions quant à la meilleure façon de préserver la santé des collaborateurs.

Enfin, le troisième domaine que je souhaite aborder aujourd'hui, c'est celui du nouveau palais de justice. Ce nouveau palais de justice jusqu'à présent était assez largement une chimère, une vue de l'esprit. Ce projet s'est essentiellement décliné au cours des années passées en un certain nombre d'échecs, de projets qui ont dû être abandonnés. Et depuis 2013, les choses ont changé, une nouvelle étude de faisabilité a été mise en œuvre avec une implantation de ce futur nouveau palais de justice, comme vous le savez, dans le

secteur Praille-Acacias-Vernets, plus particulièrement dans le secteur de l'Etoile. Ce secteur qui a fait l'objet d'un mandat d'études parallèles a abouti à une image d'un quartier nouveau, résolument moderne, avec des bâtiments en hauteur, concours dans lequel a été intégré – un peu en fin de processus, mais peu importe, l'idée qu'il fallait qu'il y ait un bâtiment public emblématique, à savoir un Palais de justice, au milieu des constructions majoritairement vouées au logement. L'étude de faisabilité qui a pris fin il y a quelques semaines, a confirmé la viabilité de ce site, de ce projet et de plusieurs implantations possibles qui doivent encore faire l'objet de compléments et de décisions pour savoir exactement laquelle sera, au final, retenue.

Le nouveau palais de justice, c'est un projet qui se décline en trois volets : un premier volet pour l'ensemble des juridictions pénales de première instance, auxquelles s'ajoutera le tribunal administratif de première instance au vu de son rôle dans le domaine de la détention administrative que j'évoquais toute à l'heure, un deuxième volet pour l'ensemble des autres juridictions de première instance et un troisième volet pour la Cour de justice.

J'aimerais, avant de vous révéler le seul élément qui finalement nous intéresse tous, à savoir la date de l'inauguration, vous dire que nous avons ces derniers temps, après plusieurs années de dialogue difficile, su trouver un moyen de travailler en parfaite osmose avec les services concernés de l'Etat de Genève, que ce soit l'office des bâtiments ou l'office de l'urbanisme, et avec les mandataires communs. Le dossier avance désormais, ce qui était une vue de l'esprit commence à prendre un aspect plus concret et donc lorsque l'on évoque la planification de la suite des travaux, à savoir un crédit d'étude voté dans le courant de l'année 2017, les études et les dossiers d'autorisation de construire sur les années 2018 à 2020, puis une construction de 2021 à 2028, on évoque quelque chose d'assez réaliste.

Dans le canton de Genève, imaginer – sur un terrain qui n'est pas inoccupé, avec une planification territoriale à parfaire et un projet aussi important que le palais de justice – faire cela dans un délai plus bref ne serait pas réaliste. Raison pour laquelle ce délai peut être retenu comme crédible, et nous comptons sur chacun, qu'il soit ou non concerné, pour se battre pour que ce délai soit respecté. C'est d'autant plus important, Mesdames et Messieurs, que ce vieux palais, si je puis l'appeler ainsi, nous tombe sur la tête et qu'il devra faire l'objet, en dépit de l'arrivée du nouveau palais de justice, de travaux de réfection extrêmement lourds sur les années 2018 à 2020. On parle en effet d'une toiture qui est atteinte dans sa substance patrimoniale et donc de travaux qui vont nécessiter l'évacuation de secteurs entiers du palais et la nécessité donc, de trouver pendant cette période des locaux de substitution, parce qu'il sera vraisemblablement très difficile d'y travailler et

vraisemblablement tout à fait impossible de tenir des audiences pendant le gros des travaux. C'est donc, Mesdames et Messieurs, une vision d'espoir pour le nouveau palais et une vision de cauchemar pour la période intermédiaire. Il va falloir serrer les dents, et nous avons évidemment besoin du soutien de l'autorité politique pour ne pas avoir que les inconvénients de l'un, sans avoir les avantages de l'autre.

Mesdames et Messieurs, en 2015 la justice genevoise a rempli son mandat. Cela n'aurait pas été possible évidemment sans l'engagement des magistrats et des collaborateurs, auxquels je rends ici hommage. Je rends un hommage particulier à ceux qui acceptent d'assumer des responsabilités de direction, que ce soit les présidents de juridictions, les vice-présidents, les premiers procureurs ou les directeurs des greffes, des greffes transversaux et des directions de support. Vous êtes, Mesdames, Messieurs, la colonne vertébrale de la justice et sans vous, la justice ne pourrait pas faire ce qu'elle fait.

Et puis j'aimerais rendre un hommage particulier au sixième homme pour employer une expression un peu "grahamgreenienne", à savoir le sixième homme de la commission de gestion du pouvoir judiciaire, notre secrétaire général, M. Patrick Becker. Monsieur le secrétaire général, votre enthousiasme, votre dynamisme, nous obligent, en tout cas pour les plus zen d'entre nous, à sans cesse remettre l'ouvrage sur le métier. Quant à votre vision, votre capacité à avoir une vision non pas purement administrative, mais pour l'avenir de la justice, elle nous oblige à renouveler sans arrêt la nôtre. Votre rôle dans ce pouvoir judiciaire et dans cette institution est déterminant et il faut le dire.

Mesdames et Messieurs, le rapport que nous avons avec le monde extérieur, le rapport que nous avons avec les justiciables, est un exercice délicat et je ne parle même pas du rapport que nous devons avoir avec les autorités politiques. C'est un exercice délicat même si la commission de gestion du pouvoir judiciaire a placé depuis plusieurs années parmi ses objectifs stratégiques la mission de conserver le justiciable au centre des préoccupations de la justice. Il est vrai que lorsque vous avez un litige avec votre employeur, avec votre bailleur, avec votre conjoint, avec votre voisin ou que vous êtes aux prises avec la justice répressive, il est assez rare que vous ressortiez absolument enchanté de la décision qui est prise vous concernant, et même les jugements les plus équitables, au lieu de faire deux heureux, font souvent deux mécontents. C'est dire si notre tâche de communication vis-à-vis de l'extérieur est un exercice délicat. Mais c'est un exercice indispensable. Une étude scientifique récemment publiée dans les médias et réalisée par un universitaire, portant sur un sondage de 3'500 personnes interrogées sur l'ensemble de la Suisse, parvenait à la conclusion qu'une majorité des sondés donnait une bonne note aux tribunaux, mais qu'en

revanche était mis le doigt sur le problème d'image de la justice et sur le fait que cette dernière devrait davantage communiquer sur le travail accompli.

C'est le but, l'un des buts de cet évènement que de permettre de mieux informer et la commission de gestion du pouvoir judiciaire compte sur chacun d'entre vous pour vous faire les relais de cette information et pour contribuer à ce que la justice genevoise soit à même de mieux faire connaître son travail auprès de l'Etat et auprès du public.

Vive la justice genevoise, vive la République et canton de Genève !

Olivier Jornot

Procureur général